



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2014
Français
Original : espagnol

Soixante-huitième session
Point 55 de l'ordre du jour
Questions relatives à l'information

Lettre datée du 14 avril 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, en votre qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour vous transmettre copie de la note verbale ci-jointe, adressée à votre Cabinet (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer dès que possible le texte de la présente lettre et de ladite note verbale comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 55 de l'ordre du jour.

Cuba répète que le Gouvernement des États-Unis doit respecter le droit international ainsi que les buts et principes de la Charte des Nations Unies et qu'il doit par conséquent cesser ses agissements illégaux et clandestins contre Cuba, qui sont condamnés par le peuple cubain et par l'opinion publique internationale, et empêcher que des faits tels que celui que vise la note verbale aient lieu où se reproduisent.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Rodolfo **Reyes Rodríguez**



**Annexe à la lettre datée du 14 avril 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général et tient à communiquer ce qui suit :

- Un article de l'agence américaine Associated Press paru le 4 avril 2014 a fait part d'un projet de la United States Agency for International Development (USAID) dénommé « ZunZuneo » – sorte de « Twitter » cubain – et destiné à ébranler le Gouvernement révolutionnaire;
- Actif pendant deux ans, jusqu'en 2012, le réseau social comptait quelque 40 000 utilisateurs dont les noms provenaient de bases de données illicitement obtenues auprès de la Empresa de Telecomunicaciones de Cuba;
- Ce réseau a permis de recueillir, sans le consentement des intéressés, des données privées sur des utilisateurs cubains et ainsi de traiter, à des fins politiques, des profils ventilés par sexe, âge, affinités et affiliations de diverses natures;
- L'enquête journalistique de Associated Press a révélé la portée et les détails du projet ZunZuneo, bénéficiaire d'un financement de la USAID et mis au point à des fins de subversion.

Ces informations confirment les plaintes répétées du Gouvernement cubain et démontrent une fois de plus que le Gouvernement des États-Unis n'a pas renoncé à ses projets subversifs contre Cuba qui visent à déstabiliser le pays afin de bouleverser son système politique et auxquels il consacre plusieurs millions de dollars par an.

À l'instar d'autres opérations de subversion, le réseau ZunZuneo viole les lois tant cubaines qu'américaines, dont celle n° 108-187 de 2003 sur la lutte contre la pornographie et la publicité non sollicitée (« Controlling the Assault of Non-Solicited Pornography and Marketing Act ») qui, adoptée en décembre 2003 par le Congrès des États-Unis, interdit l'envoi de messages publicitaires ou autres sauf consentement exprès du destinataire. Le réseau contrevient également à 11 résolutions de l'Union internationale des télécommunications.

Les États-Unis cherchent à exploiter les réseaux sociaux pour nuire à Cuba dans le cadre d'une manœuvre dite « des coups en douce », destinée à renverser des gouvernements sans avoir à recourir aux forces militaires ou avant d'y recourir.

Depuis des décennies, les États-Unis appliquent contre Cuba une politique de sanctions économiques, financières et commerciales sévères, organisant des attentats et des sabotages, et finançant une misérable opposition interne, dans l'intention de troubler l'ordre public et de renverser le Gouvernement cubain.

Cuba rejette catégoriquement ces nouveaux agissements clandestins et illégaux, et exige du Gouvernement des États-Unis qu'il respecte le droit international ainsi que les buts et principes de la Charte des Nations Unies.